

<http://clg-charles-riviere-olivet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article198>



Covid 19 : retour au collège

- Pratique -

Date de mise en ligne : mardi 6 octobre 2020

Copyright © Collège Charles Rivière - Tous droits réservés

Lorsqu'un élève a été identifié comme Cas contact, il est placé un période d'éviction scolaire durant une période définie par l'ARS avant de pouvoir revenir au collège.

Les responsables légaux des élèves identifiés "contact à risque" doivent alors attester sur l'honneur de la réalisation d'un test et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours.

Télécharger l'attestation :

<http://clg-charles-riviere-olivet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-charles-riviere-olivet/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>